

2 IMMATRICULATION D'UNE S.A. A CONSEIL D'ADMINISTRATION

Imprimés à utiliser : M0 – M'

2.1 POUR LE PDT, LE DG ET LES ADMINISTRATEURS

- 1 attestation sur l'honneur de non-condamnation de moins de 3 mois mentionnant la filiation et signée en original
- 1 justificatif d'état civil

Pour les français :

Copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport **OU** extrait de naissance.

Pour les naturalisés :

L'ampliation du décret de naturalisation **OU** le Journal Officiel publiant le décret.

Pour les étrangers :

Copie recto-verso de la carte de résident de 10 ans **OU** copie recto-verso du titre de séjour et de la carte de commerçant étranger.

ATTENTION : LES ACTES D'ETAT CIVIL DOIVENT ÊTRE RECENTS

2.2 POUR LES PERSONNES MORALES ADMINISTRATEURS

- 1 extrait KBIS, original de moins de 3 mois
- 1 lettre de nomination du représentant permanent

Si représentant permanent hors KBIS

- 1 justificatif d'état civil
- 1 attestation sur l'honneur de non-condamnation de moins de 3 mois mentionnant la filiation et signée en original

2.3 POUR LES FONDS

2.3.1 SI CREATION :

- 1 copie du bail **OU** 1 attestation de domiciliation accompagnée d'une copie de la Taxe Foncière + une quittance de loyer ou d'EDF **OU** 1 copie du contrat de domiciliation **OU** 1 titre de propriété.
- 1 journal d'annonces légales publiant la création **OU** l'attestation de parution avec le texte et la date de l'annonce

2.3.2 SI ACHAT :

- 1 copie de l'acte d'achat enregistré
- 1 copie du Journal d'Annonces Légales publiant la vente **OU** l'attestation de parution avec le texte et la date de l'annonce

2.3.3 SI LOCATION GERANCE :

- 1 copie du contrat de location gérance
- 1 copie du Journal d'Annonces Légales publiant la location gérance **OU** l'attestation de parution avec le texte et la date de l'annonce

2.3.4 SI ACQUISITION PAR APPORT :

- 1 exemplaire du rapport du Commissaire aux apports,
- exemplaire du journal d'annonces légales,
- 1 exemplaire de l'acte d'apport.
- 1 copie du Journal d'Annonces Légales publiant l'acquisition **OU** l'attestation de parution avec le texte et la date de l'annonce

2.4 POUR LA SOCIETE

- 1 statut signé par tous les actionnaires timbrés et enregistrés au Centre des Impôts (originaux)
- 1 P.V. du conseil d'administration nommant le Président (originaux)
- 1 lettre du commissaire aux comptes titulaire et suppléant acceptant ses fonctions (original)
- 1 justificatif de l'inscription sur la liste des commissaires aux comptes si celle-ci n'est pas encore publiée (ampliation de la Cour d'Appel)
- 1 attestation de dépôts de fonds (originaux)
- 1 copie du Journal d'Annonces Légales publiant la constitution **OU** l'attestation de parution avec le texte et la date de l'annonce
- 1 copie de la pièce d'activité réglementée (licence – diplôme etc...)
- 1 pouvoir si ce n'est pas le représentant légal de l'entreprise qui accomplit les formalités

2.5 POUR L'ACTIVITE SI REGLEMENTEE

- 1 attestation provisoire délivrée par la préfecture en cas de commerce non sédentaire
- 1 copie du diplôme pour les pharmaciens
- 1 licence IV pour les bars avec permis d'exploitation délivré par la CPIH (Confédération Professionnelle des Indépendants de l'hôtellerie 1 rue Docteur Fréry CS 50199 90000 BELFORT – tél. : 03 84 28 54 54)
- 1 licence transport pour les tous les transporteurs (y compris petits colis)
- 1 carte d'agent immobilier délivrée par la préfecture
- 1 autorisation délivrée par la préfecture pour les activités de gardiennage et de détective privé
- 1 licence pour les agences de voyages

2.6 SOCIAL

- Si il y à lieu, l'attestation de dépôt du dossier de demande d'exonération de charges sociales liée à la création d'entreprise.

2.7 PAIEMENTS

- 1 paiement **par chèque** à l'ordre du Greffe du Tribunal de commerce :

Création :83€96

Achat :235€82

Location Gérance :235€82

Acquisition par apport :235€82

- Frais Chambre de Commerce et d'Industrie** :60€
 - Mandataire :40€